



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

collèges et lycées

Question écrite n° 20404

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie de bien vouloir lui indiquer si les études réalisées en 1986, à la suite de la demande de la commission consultative sur l'évaluation des charges résultant des transferts de compétence dans le domaine de l'éducation nationale, ont été mises régulièrement à jour depuis lors. Il s'agissait alors de déterminer les écarts existant entre les obligations financières à la charge des départements et des régions résultant du transfert de compétence en matière d'enseignement et il s'agissait notamment de déterminer dans toutes les collectivités le coût moyen d'un élève. Il lui demande de bien vouloir établir, département par département, région par région, un tableau retraçant le coût moyen d'un élève en collège avec ou sans section d'éducation spécialisée (SES), ainsi qu'en lycée.

Texte de la réponse

Le tableau suivant donne pour l'année 1995 et pour chaque région, les dépenses d'éducation - par collégien et par lycéen - financées par le MEN et - également par collégien et par lycéen - les dépenses d'éducation financées par les départements. Ce tableau, extrait de Géographie de l'Ecole, n° 6 publié par la direction de la programmation et du développement, est diffusé depuis juin 1998. (Voir tableau dans JO correspondant).

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20404

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1998, page 5644

Réponse publiée le : 23 novembre 1998, page 6404